



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 17 novembre 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché N° 2025-028DDCS « Acquisition et installation de panneaux d'affichage numérique » pour le Cossec A Rinella/Montesoro (Tony PES CETTI)

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGIO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI.

ABSENTS : Jean-Jacques PADOVANI, Gilles SIMEONI, Leslie PELLEGRINI, Michel SIMONPIETRI, Emmanuelle de GENTILI, Jean-Louis MILANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

Bureau du 17 novembre 2025

OBJET : Attribution du marché N° 2025-028DDCS « Acquisition et installation de panneaux d'affichage numérique » pour le Cossec A Rinella/Montesoro (Tony PESCECETTI)

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau en matière de commande publique, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de service d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R .2122-8 du Code la commande publique et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique ;

Considérant que la prestation est de nature à optimiser l'exploitation de cet équipement sportif ;

Vu la consultation lancée le 31 juillet 2025 ;

Vu le rapport d'analyse ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du marché N° 2025-028DDCS « Acquisition et installation de panneaux d'affichage numérique » pour le Cossec A Rinella/Montesoro (Tony PESCECETTI) ;

ATTRIBUE

Le marché du marché correspondant à la SARL POWER LIVE MUSIC (N° de Siret 43294313200014) sise à 20600 Biguglia, pour un montant de 30 575 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 21 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzio di Borgo
Louis POZZIO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens" accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr